

# FICHE SIGNALÉTIQUE « N »

## SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES

### Information pour le service des réservations

NOM:

**Abri, Camping Lac-Tombereau  
Réserve Faunique de Matane**



CARTE TOPO : Réserve Faunique de Matane

DATES D' EXPLOITATION : 24 juin au 11 octobre

N<sup>bre</sup> DE PLACES :

**1 abri avec quatre murs et 4 lits en bois, sans matelas, pouvant accommoder 4 personnes  
2 plates-formes pouvant accommoder jusqu'à 8 personnes maximum**

TARIF : 10,00\$/nuit, tente  
15,00 \$/nuit, pour un lit par personne

LOCALISATION : Réserve faunique de Matane

ACCÈS ROUTIER LE PLUS PROCHE : Route 1 de la Réserve

DISTANCE DE MARCHÉ DE

L' ACCÈS ROUTIER LE PLUS PROCHE :

4,5 km

ÉTAPE À L' OUEST:

**Camping Ruisseau-des-Pitounes** DISTANCE :

13,6 km

ÉTAPE À L' EST:

**Camping Montagne-à-Valcourt** DISTANCE :

9,1km

AUTRES SERVICES : Toilette sèche, plates-formes, point d'eau,  
Support à nourriture

### MESSAGE AUX CLIENTS

Le site comprend **1 abri de 4 murs de 3,7m sur 3,7m avec 4 lits en bois sans matelas** pouvant accommoder 4 personnes, ainsi que **2 plates-formes** de bois mesurant **3,7 m sur 3,7 m** pouvant, ainsi que **2 plates-formes** de bois mesurant **3,7 m sur 3,7 m** pouvant accommoder 8 personnes. Les tentes doivent être installées sur les plates-formes. Le site comprend une toilette sèche. L'entretien est la responsabilité des usagers.

Un dispositif de **support de nourriture** est aussi sur le site. Cela sert à suspendre à **4 mètres** du sol la nourriture des randonneurs afin de tenir les ours et autres bêtes sauvages éloignés du campement.

Vous devez apporter tente, sac de couchage, matelas, poêle de camping, allumettes, lampe de poche, gamelles et ustensiles, nourriture, papier hygiénique, trousse de premiers soins.

On trouve à proximité du camping un point d'eau. L' eau peut ne pas être potable; il est recommandé de la traiter ou de la faire bouillir.

On peut faire des feux de camp seulement **si** le degré de sécheresse n'est pas élevé, dans les endroits aménagés pour les feux seulement. Les randonneurs doivent enregistrer leur présence au début de leur randonnée et obtenir un permis de séjour à un des endroits suivants: Entrée John de la Réserve de Matane ou entrée l'Islet de la Zec de Cap-Chat

Renseignements supplémentaires :

Bureau du Sia: (418) 562-7885

